

Ce colloque s'inscrit dans un programme de recherche financé par la DIRECCTE ACAL, sur la rémunération non salariale et les dispositifs de partage du profit.

Alors que le projet de réforme du droit du travail attire l'attention des juristes sur le temps de travail et son impact sur les droits fondamentaux à l'ère du numérique, que la santé au travail continue avec le compte pénibilité et la mise en place obligatoire d'un organisme de prévoyance d'être sous les projecteurs, pourquoi s'intéresser à la rémunération ? Parce qu'elle reste commune aux analyses scientifiques du travail (sous un angle sociologique, économique ou juridique), sous-jacente à tous les aspects de la relation de travail au XIXe, au XXe comme au XXIe siècles, quels que soient les courants de pensée spécifiques au droit du travail. La rémunération semble avoir été délaissée tout au long de l'histoire du droit du travail par les juristes et les utilisateurs du droit qui lui préféraient la problématique de la durée du travail ou de la santé au travail. Mais loin de révéler une forme d'apostasie, la rémunération est en réalité empreinte de dualités. *Dualités des enjeux conceptuels, Dualités des enjeux organisationnels*. La rémunération apparaît comme un objet protéiforme d'analyse scientifique, saisi de manière inégale selon les disciplines. La notion de rémunération est indissociable de celle de travail de sorte que les évolutions actuelles portant sur les activités de partage s'inscrivant dans le cadre de l'économie collaborative, la mutation du travail salarié, voire même les discussions sur le revenu socialisé (décorrélé du travail) doivent être envisagées à la lumière de la rémunération. Au niveau de l'entreprise, la rémunération se voit attribuée une fonction stratégique qui dépasse la simple vocation alimentaire de la rémunération pour le salarié ou le versement d'une contrepartie du travail par l'employeur. En regard de cette fonction, la finalité poursuivie peut ressortir à la récompense du salarié en vue d'une plus grande performance économique ou de la responsabilisation du salarié. Mais la protection du salarié, plus spécifiquement de sa santé, peut être altérée par les conditions de travail qui lui sont imposées. Ainsi, la fixation d'objectifs individuels (imposés par exemple aux livreurs) ou la recherche de performance collective (dans le cadre d'une politique de lutte contre l'absentéisme) peut favoriser l'apparition de risques psychosociaux tels que le stress au travail ou encore le burn out. Cependant, les représentants du personnel seraient susceptibles de parvenir, à l'appui d'un dialogue social élargi, à une prévention de ces risques à condition que la problématique de la rémunération soit associée à ses impacts sur la santé.

Inscription et demande de renseignement

aurelie.kraft@unistra.fr / Téléphone : 03.68 85 87 81

Conception : FR 3241 Unistra / CNRS

COLLOQUE

Sous la responsabilité scientifique de Fleur Laronze (Equipe de droit social, UMR DRES 7354)

Les dualités de la rémunération : Influences et Prospectives

2 juin 2016

8h30-17h30

MISHA

5 allée du général Rouvillois - Strasbourg

Salle de conférence

DIRECCTE
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE



Dres
Droit, Travail, Entreprise et Société



UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

8h45 Allocution d'ouverture

Nicolas MOIZARD, Professeur en droit privé, Directeur de l'Equipe de droit social
UMR 7354 DRES Université de Strasbourg

Thomas KAPP, DIRECCTE ACAL

Fleur LARONZE, Maître de conférences en droit privé, Equipe de droit social
UMR 7354 DRES, UHA - Université de Strasbourg

LES ENJEUX CONCEPTUELS

1ère Dualité : La rémunération, objet d'intérêt scientifique ou non ?

La rémunération, objet protéiforme d'analyse scientifique

Président : **Nicolas MOIZARD**

9h20 La rémunération : Mise en perspective historique

Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, Professeur en histoire du droit, UMR 7354 DRES
Université de Strasbourg

9h40 La relation salariale au prisme des rémunérations : Point de vue sociologique

Sophie BERNARD, Maître de conférences en sociologie, Chercheure à l'IRISSO,
UMR-CNRS 7170, Université Paris Dauphine, PSL Research University

10h Du régime salarial fordiste à la diversité actuelle des formes de rémunération :
une approche économique

Bernard BAUDRY, Professeur de sciences économiques, UMR 5206 TRIANGLE
Université Lumière Lyon-2

10h20 La rémunération saisie par le droit européen

Mélanie SCHMITT, Maître de conférences en droit privé, Equipe de droit social
UMR DRES, Université de Strasbourg

10h40 Pause

2e Dualité : Rémunération du travail ou rémunération du capital ?

La rémunération et le travail : influences réciproques

11h La nécessaire évolution des critères du contrat de travail à la lumière de la
rémunération

Benoît GENIAUT, Maître de conférences en droit privé, CERDACC, Université de
Haute Alsace

11h20 La rémunération du salarié entrepreneur

Stéphane VERNAC, Maître de conférences en droit privé, CEPRISCA, Université Picardie
Jules Verne

11h40 La rémunération des assistantes maternelles à l'épreuve du droit du travail

Anna MATTEOLI, chargée d'enseignement à la faculté de droit de l'Université de
Strasbourg, chercheur au Centre de droit privé fondamental (EA n° 1351) et responsable
pédagogique au CIDFF

12h Le revenu socialisé : quand le travail ne paie plus

Gwenola BARGAIN, Maître de conférences en droit privé, Université François
Rabelais Tours

DISCUSSION

12h30 Déjeuner

/14h30 Reprise du colloque/

LES ENJEUX ORGANISATIONNELS

3e Dualité : Rémunération du salarié ou Stratégie d'entreprise ?

La rémunération « fonctionnalisée » par l'entreprise

Président : **Sylvie HENNION**

14h40 Les stratégies d'entreprise en matière de politique salariale

Salima BENHAMOU, Économiste du travail, Chargée de Cours à l'Université Paris
Dauphine, PSL Research University

15h Accords d'entreprise transnationaux et rémunération : état des lieux et enjeux

Auriane LAMINE, Post-doctorante, Université de Saint Etienne

15h20 Récompenses et incitations à la prise de risques

Pierre-Emmanuel BERTHIER, Maître de conférences en droit privé, IETL - CERCRID
(UMR CNRS 5137), Université Lumière Lyon 2

15h40 La rémunération, vecteur de responsabilisation du salarié ?

Sabrina MRAOUAHI, Maître de conférences en droit privé, IAE de Grenoble

16h Pause

4e Dualité : Protection du salarié ou Performance économique ?

L'impact de la rémunération sur la santé au travail

16h20 Autonomie du salarié et Performance économique

Laurène JOLY, Maître de conférences en droit privé, COMPTRASEC, Université de
Bordeaux

16h40 Le rôle des représentants du personnel : entre action et négociation

Alexandre CHARBONNEAU, Maître de conférences en droit privé, COMPTRASEC,
Université de Bordeaux

17h Propos conclusifs

Sylvie HENNION, Professeur émérite, IODE UMR CNRS 6262, Université de Rennes 1

17h20 DISCUSSION

17h30 Fin du colloque